

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTALE DE TIR

EXTERIEUR

REGLEMENT

1. REGLES SPECIFIQUES

Le championnat Tir Extérieur Départementale est une compétition officielle, se déroulant sous la forme de TAE N sans duels puis du TAE I avec duels.

Le TAE I est ouvert aux licenciés de la FFTA, filles et garçons, en arc classique et poulie, dans les catégories de Poussin à Séniors 3.

Le TAE N est ouvert aux licenciés de la FFTA, filles et garçons, en arc classique, poulie et BB, dans les catégories de Benjamin à Séniors 3.

Le championnat se déroulera :

- le samedi Après-midi tir sélectif TAE N sans duels Jeunes et adultes.
- le Dimanche matin tir sélectif TAE I et duels l'après-midi en TAE I Jeunes et Adultes.

Cette compétition est réservée exclusivement aux archers du Comité Départementale 84

Toute participation d'archers extérieurs sera autorisée seulement pour le tir qualificatif en fonction de la disponibilité des places (s'adresser à la commission cible pour toute demande).

Pour le TAE I

Les archers devront se pré-inscrire avant le 28/06/2026, avoir 1 scores minimum.
Ils participeront au duel par catégorie.

Pour le TAE N

Les archers devront se pré-inscrire avant le 28/0562026, avoir 1 scores minimum,

2. DATES du Championnat Comité Départementale 84

- Samedi 04 juillet 2026 Jeunes et Adultes TAE N
- Dimanche 05 juillet 2026 Jeunes et Adultes TAE I

3. MODE DE SELECTION

La moyenne de 1 scores sera prise en compte 7 jours avant le championnat Départementale.

4. LES CATEGORIES :

Les catégories représentées sont les catégories d'âge, de sexe et d'arc reconnues par la FFTA :

- **Arcs Classiques TAE I**

=> U11 à Seniors 3 dans leur catégorie d'âge et de sexe

- **Arcs Classiques TAE N**

=> U13 à Seniors 3 dans leur catégorie d'âge et de sexe

- **Arcs à Poulies TAE I**

=> U18 à Seniors 3 : dans leur catégorie d'âge et de sexe

- **Arcs à Poulies TAE N**

=> U13 à Seniors 3 : dans leur catégorie d'âge et de sexe

- **Arcs BB TAE N**

=> U15 à Seniors 3 : dans leur catégorie d'âge et de sexe

Attention : sont ouvertes les catégories dont au **moins 2 archers** dans la même catégorie et réalisé **1 scores 7 jours** avant le championnat Extérieur du Comité Départementale.

5. INSCRIPTION

Le Comité Départementale 84 adopte une procédure similaire à celle des inscriptions au championnat de France.

Le prix de l'inscription pour l'ensemble des compétiteurs (jeunes et adultes) participant au **Championnat TAE I est de 12€ les jeunes et 15€ les adultes**

Championnat TAE N est de 12€ les jeunes et 15€ les adultes

Si un archer inscrit, ne se présente pas lors la compétition, le règlement peut être demandé par l'organisateur au prêt de son club (sauf cas de force majeure, à voir avec l'organisateur).

Tout archer désireux de participer au **Championnat TAE I et au Championnat TAE N**, devra se prés-inscrire en remplissant exclusivement le formulaire prévu à cet effet.

Avant 20H le Dimanche 28 Juin 2026

Les entraîneurs : pour avoir droit à l'accès au terrain devra ce présenté avec leur licence au greffe pour avoir un badge (1 entraîneurs par club pour 3 archers)

6. PHASES FINALES

Le titre de Champion du Comité Départementale 84 sera attribué au vainqueur de chaque catégorie à la suite des phases finales pour le TAE I.

Le tir sélectif ne servant qu'à classer les archers pour les duels des phases finales.

Le titre de Champion du Comité Départementale 84 sera attribué au vainqueur de chaque Catégorie après les tirs qualif du TAE N.

Épreuve éliminatoire :

Les archers qualifiés pour les phases finales, positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification, tirent une série de matchs.

Chaque match se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches pour les arcs classiques et BB.

Chaque match se tire au meilleur des 5 volets de 3 flèches pour les arcs à poulies.

Épreuve finale :

Le club organisateur définira les phases finales en se rapprochant le plus possible des conditions rencontrées sur un terrain de finale d'un championnat de France.

Déroulement d'un mach

Les matchs se déroulerons conformément au règlement en cours de la FFTA

7.TENUE VESTIMENTAIRE

Pour cette compétition seules les **tenues de club** ou **blanches** seront **ACCEPTÉES**.
Chaussures de sport obligatoires

8.RECOMPENSE

Le Comité Départementale 84 récompensera les trois premiers de chaque catégorie.

Les archers médaillés devront obligatoirement porter la tenue de leur club ou tenue blanche, leur présence est indispensable pour recevoir leur médaille